

C.T.T. Phoenix Couillet – H149



Tournoi série B

(Autorisation CPH n° HAI 17/18-14)

Dimanche 01 octobre 2017

Plaine de jeux Eugène Van Wallegghem
Rue de Villers 208 – 6010 Charleroi (Couillet)

Horaire :

<u>Messieurs</u>		<u>Dames</u>	
08h30 :	E2/E0	09h00 :	NC
10h00 :	NC		
11h00 :	D2/D0	11h00 :	D
11h30 :	E6/E4		
13h00 :	D6/D4	13h00 :	C
14h00 :	C - B Spéciale	14h00 :	B spéciale
		15h00 :	B
16h30 :	B		

Inscriptions :

- Dans sa série et la série directement supérieure ou série du classement messieurs pour les dames
- 6 € pour une série et 10 € pour 2 séries

Prix en espèces

Inscriptions jusqu'au jeudi 28 septembre 2017 à 22h00 auprès du juge arbitre via l'adresse mail : eric.vanwymeersch@gmail.com

C.T.T. Phoenix Couillet – H149

Règlement du tournoi du 01/10/2017

1. Le tournoi est autorisé par le Comité Provincial du Hainaut sous le n° HAI 17/18-14 et se déroule à la Plaine de jeux Eugène Van Walleghem sise à 6010 Charleroi (Couillet), Rue de Villers 208 (salle de gym).
2. Le tournoi se joue selon les statuts et règlements de la F.R.B.T.T. et est réservé aux personnes affiliées à l'une de ses ailes. Chacun doit pouvoir, le cas échéant, présenter sa carte d'affiliation ou une pièce d'identité.
3. Chaque participant devra régler son inscription et se faire pointer auprès du juge arbitre dès son arrivée.
4. Il sera fait usage de 8 tables et de balles officielles blanches.
5. Les rencontres se déroulent en trois sets gagnants.
6. Le premier tour de chaque série se fera par poules de 3. La suite de la compétition se fait par élimination directe.
7. Chaque joueur doit obligatoirement s'inscrire dans la série de son classement et peut s'inscrire dans la série directement supérieure ou une série spéciale.
8. Les dames doivent obligatoirement s'inscrire dans la série de leur classement dames et peuvent s'inscrire dans la série dames directement supérieure ou dans la série de leur classement messieurs.
9. Les inscriptions seront reçues par écrit sur formulaire annexé pour le jeudi 28 septembre 2017 chez le Juge Arbitre via l'adresse mail eric.vanwymeersch@gmail.com
10. Le comité organisateur décline toutes responsabilités en cas d'accidents, pertes ou vols.
11. Les joueurs régulièrement inscrits mais absents verseront le montant de leurs inscriptions dans les 15 jours au compte 750-9061906-33 du Comité Provincial du Hainaut.
12. Le juge arbitre et ses adjoints prendront toutes les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement du tournoi.
13. En fonction du nombre d'inscrits, les organisateurs se réservent le droit de modifier l'organisation du tournoi.
14. Le tournoi sera doté de prix en espèces.
15. Une petite restauration sera assurée durant toute la durée de la compétition.
16. Il est strictement interdit de fumer et aucune boisson contenue dans du verre ne sera autorisée dans la salle.